



Obtention d'un visa pour une puerto ricaine

Par **monflo05**, le **21/06/2015** à **17:05**

Bonjour, rnrnVoilà ma situation : j'ai rencontré il y a 2 ans une portoricaine. Nous sommes depuis en couple. Bien évidemment nous souhaiterions qu'elle vienne habiter ici en France pour vivre notre histoire de couple mais aussi pour lui permettre de poursuivre ses études ici. Pour ce faire, nous avons essayé de faire la demande d'un visa long séjour, type visa D ou visa visiteur. C'était le seul visa possible étant donné qu'elle n'est pas inscrite en fac. Elle n'a pas d'emploi en France et nous ne sommes toujours pas mariés.rnrnElle est allée à l'ambassade Française de Miami pour faire sa demande. Malheureusement celle-ci a été refusée, sans motif justifié. On nous a simplement informé que l'on pouvait rédiger une lettre de recommandation à la Commission de Recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France se situant à Nantes.*rn rnMa première question étant : quel genre d'informations sont attendues dans cette lettre ? Doit-on parler de nos projets personnels ? rnrnNotre deuxième plan est maintenant de nous marier/pacser car il semblerait que ça soit la solution la plus facile pour enfin obtenir son visa. Le mariage et le pacs ont-ils les mêmes valeurs juridiques concernant l'obtention d'un visa ? rnrnNous sommes vraiment dans une situation difficile car j'ai l'impression que les choses requises pour avoir un visa sont elles-mêmes difficiles à obtenir sans le visa lui-même. Je ne sais pas par quel bout commencer...rnrnMerci pour vos éventuelles réponses.

Par **aguesseau**, le **21/06/2015** à **19:02**

bjr,rnil est certain que si vous vous mariez, votre épouse pourra obtenir un visa conjoint de français.rnle pacs n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour.rncdt